

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Valois Caron et unanimement résolu :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte demande au ministre responsable d'Industrie Canada, monsieur Christian Paradis :

- d'offrir l'usage des ondes sous forme de location plutôt que de les vendre,
- de déterminer, après consultation du milieu, la part du spectre dans la bande du 700MHz, qui serait réservée, au moment des enchères, à des entreprises dont le siège social est situé sur le territoire combiné des MRC de Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup.

#### 12.04.4.5.1.

#### Renouvellement d'adhésion à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent

Il est proposé par monsieur Léonard Dion et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte réitère son adhésion pour l'année 2012-2013 à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent. Les coûts de cette adhésion sont de 150,00 \$.

#### 12.04.4.5.2.

#### Appui au développement éolien

Considérant que nos municipalités locales se voient confier de plus en plus de responsabilités, et ce, sans pour autant ne pouvoir bénéficier de supports financiers additionnels;

Considérant que nos municipalités locales doivent se tourner vers d'autres sources de financement afin de ne pas alourdir constamment le fardeau de ses contribuables;

Considérant que le développement éolien constitue une source d'énergie propre pouvant permettre certaines retombées économiques dans nos milieux;

Considérant que la situation géographique de L'Isle-Verte présente des sites intéressants à développer en matière d'énergie éolienne;

Considérant que certaines entreprises ont démontré de l'intérêt à l'implantation de projets éoliens;

Considérant que les développeurs sont en attente des orientations du gouvernement du Québec devant permettre le dépôt de nouveaux appels d'offres publics en matière de production d'énergie éolienne;

En conséquence, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte réaffirme son appui au développement de nouveaux projets éolien sur son territoire tout en s'assurant de retombées économiques satisfaisantes pour le milieu ainsi que du respect des réglementations encadrant ce type d'activité.

Considérant la position du conseil municipal de Cacouna, de par leur résolution 2012-04-105.6.9, faisant état de ne pas acquiescer à cette demande afin de préserver l'achalandage aux commerces existants;

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte juge convenable la position prise par le conseil municipal de Cacouna;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme qu'elle souhaite conserver le statut quo, tout comme l'a exprimé la Municipalité de Cacouna.

Une copie de cette résolution est transmise à monsieur Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup, monsieur Yves Bolduc, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine, au ministère des Transports ainsi qu'à la Municipalité de Cacouna.

#### 12.04.4.1.2.

Arrivée de M. Yves Côté  
à 20 h 10

#### Contribution à l'installation d'une haie de cèdres entre la propriété située au 24, rue Villeray et le parc municipal

Il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme aux propriétaires de l'immeuble situé au 24, rue Villeray qu'elle accepte la proposition soumise au montant de 4 518,52 \$ comportant :

- ⇒ l'installation d'une haie de cèdres d'une hauteur de 3 pieds, sur une distance de 230 pieds (machinerie et main-d'œuvre);
- ⇒ le remplacement du sol argileux par un terreau adéquat;
- ⇒ l'ajout de paillis de cèdre devant empêcher la pousse de mauvaises herbes;
- ⇒ l'installation de plants;
- ⇒ l'utilisation d'engrais incluant la taille des plants, la première année;
- ⇒ une garantie de deux ans.

En contrepartie à l'acceptation de cette proposition, les propriétaires consentent à céder à la Municipalité une parcelle de terrain située à proximité de la rue Villeray sur laquelle sont localisés des équipements d'utilité publique implantés suite aux travaux de réfections des nouveaux réseaux d'égouts et d'aqueduc de ce secteur.

#### 12.04.4.3.1.

#### Téléphonie sans fil - Priorisation d'entreprises

Considérant que le gouvernement du Canada va intervenir sur le marché de la téléphonie sans fil;

Considérant qu'une bande de 700 MHz sera mise à l'enchère et pourrait être vendue à des capitaux étrangers;

Considérant qu'une prise en charge locale par des entreprises du milieu favoriserait la création d'emplois;